

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2011

Le conseil communautaire s'est réuni le samedi 23 avril 2011 à 9 heures à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de M. Jean-Pierre HERMAN et en présence de 56 délégués.

En ouvrant la séance le président présente les excuses de Mme N. BOURJON (Chazey-sur-Ain) et de MM. C. BOUVIER (Le Montellier), C. BUSSY (Meximieux) qui a fait procuration à M. J.-A. PELLETIER, J.-M. CASTELLANI (Rignieux-le-Franc), R. DUSSERT (Blyes), R. GARCIA (St-Denis-en-Bugey), P. PACCALLET (Ambutrix), J.-L. RAMEL (Meximieux) qui a fait procuration à Mme E. LAROCHE, J.-L. ROBIN (Ste-Julie).

Puis il souhaite la bienvenue à M. Sébastien DERRUAZ, adjoint à Blyes et qui siège pour la première fois dans cette assemblée.

Il donne ensuite la parole à M. M. LONGATTE, lequel a voulu faire une mise au point à la suite d'une intervention, lors de la séance du 12 décembre 2010, de M. A. MOINGEON à propos du projet de turbines à gaz sur le PIPA. A cette occasion le maire de Lagnieu avait considéré que les emplois de la logistique sur le parc industriel de la Plaine de l'Ain tiraient les salaires vers le bas. N'ayant pas été autorisé à répondre ce jour-là, M. M. LONGATTE, évoquant son expérience jusqu'à une date récente de responsable d'une entreprise de logistique sur le PIPA, s'inscrit en faux par rapport à ces propos qu'il juge trop réducteurs.

En dix ans son entreprise a créé 150 emplois locaux avec des rémunérations correctes, l'intéressement ouvrant même le versement de jusqu'à 17 mois de salaire par an. Il ajoute que compte tenu du niveau extrêmement bas de certains salaires de la fonction publique territoriale, les entreprises privées n'ont guère de leçons à recevoir de la part des élus.

M. J.-P. HERMAN donne acte à M. M. LONGATTE de sa déclaration, puis propose de passer à l'ordre du jour de cette réunion consacrée pour l'essentiel aux budgets de l'exercice.

DECISIONS PREALABLES AU VOTE DES BUDGETS

• **Fixation du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)**

Le président rappelle que si l'année 2010 avait été, avec la suppression de la TP, une année intermédiaire avec pour ressource principale une compensation-relais servie par l'Etat, 2011 constitue la première année d'application intégrale du nouveau dispositif.

En 2010 les recettes fiscales étaient constituées de cette compensation-relais et d'un versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2009, le tout diminué d'un prélèvement pour plafonnement du dégrèvement des cotisations sur la valeur ajoutée.

Désormais, les recettes fiscales sont composées : de la cotisation foncière des entreprises ; de l'imposition foncière sur les entreprises de réseaux ; de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; du produit TH/FNB précédemment perçu par le Conseil général ; du produit de taxe additionnelle FNB précédemment perçue par le Conseil régional ; d'une allocation compensatrice de l'Etat sur la TH et la CFE.

Ce montant global de recettes est ensuite affecté, en plus ou en moins, par le différentiel entre les recettes de 2010 calculées avec le nouveau système et les mêmes recettes de 2010 calculées avec l'ancien système de TP. Si la collectivité sort gagnante avec le nouveau système elle reverse ce différentiel 2010 (calculé une fois pour toutes) au fonds national de garantie individuelle de ressources pour être redistribué à d'autres collectivités. Si la collectivité sort perdante avec le nouveau système elle reçoit ce différentiel 2010 (calculé une fois pour toutes) du fonds national de garantie individuelle de ressources en provenance des collectivités bénéficiaires.

Une dernière recette, la taxe sur les surfaces commerciales, est neutre puisque déduite par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement.

S'agissant de la CCPA le nouveau système, notamment du fait de l'IFER, lui est favorable et elle devra reverser sur un total de 26 064 944 € (hors TASCOT) une somme de 8 005 478 €, en conservant 18 059 466 €, soit un gain net de croissance d'une année sur l'autre d'environ 820 000 €, avec une progression de 6,8 % des bases des entreprises.

Dans ces conditions M. J.-P. HERMAN propose que le taux de la cotisation foncière des entreprises, qui est de 19,22 % et qui pourrait en théorie être augmenté à la marge, ne le soit pas en 2011.

A l'unanimité, il est décidé que le taux de la CFE reste fixé à 19,22 %.

- Fixation des taux de TEOM

Le président rappelle que lors des orientations budgétaires le parti avait été pris de laisser inchangés les taux de TEOM dans l'attente du passage à un système incitatif. Il souligne que les bases du foncier bâti progressent de 4,5 % sur le territoire de la CCPA. A l'unanimité le conseil communautaire valide les taux de TEOM qui lui sont présentés pour chacune des 33 communes.

- Redevances diverses

A l'unanimité le conseil accepte de relever de 5,2 %, à proportion de la hausse du tarif de traitement ORGANOM, la redevance spéciale pour les gros producteurs en la portant à 0,0184 € par litre installé, ainsi que la redevance camping en la portant à 0,46 € par emplacement et par jour d'occupation réelle.

- Utilisation de la balayeuse-aspiratrice

L'actualisation de 2% décidée par le conseil portera à 65,42 € le tarif horaire facturé fin 2011 aux vingt communes utilisatrices.

- Prestation de service ONF

A l'unanimité le conseil communautaire accepte de reconduire pour l'été 2011 la prestation de surveillance des bords de rivière et des plans d'eau par l'Office National des Forêts pour un montant de 18 860 € TTC, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

• Aide aux transports pour les entraînements sportifs

Il est unanimement décidé de porter de 35 € à 50 € / élève le montant de la subvention accordée par la CCPA aux clubs sportifs qui organisent par bus l'entraînement des jeunes le mercredi.

• Portage par la CCPA du Contrat Territorial Emploi Formation BUGEY-PLAINE DE L'AIN

A la demande du syndicat mixte du pays du Bugey qui assurait jusque-là cette mission, le président propose que la CCPA soit à l'avenir la structure porteuse du C.T.E.F. Il précise que l'intégralité de la charge est désormais remboursée par la région Rhône-Alpes. Cette proposition s'accompagne de la création au 1^{er} juillet d'un emploi de chargé de mission qui sera hébergé à Chazey et de la signature d'une convention avec la Région d'une durée de 4 ans.

Mme J. EXPOSITO rappelle l'intérêt des C.T.E.F. : la mise en place, sur un territoire donné, de formations professionnelles adaptées au contexte local.

Après que M. J.-P. HERMAN a précisé que le suivi des actions menées serait assuré par M. A. BAUDRY, l'ensemble du dispositif est adopté.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Mme Elisabeth LAROCHE, présidente de la commission Finances, présente l'ensemble des documents. Elle indique préalablement qu'en 2010 la compensation-relais, qui n'était qu'approximée lors du vote du budget, s'est finalement établie à un niveau supérieur de 313 000 € aux prévisions. Par ailleurs la décision du CG01 de solder l'ancien fonds départemental de péréquation de la TP a apporté un surcroît de 825 000 €.

Dans ces conditions, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 5 879 670,86 €, pour un excédent de clôture en investissement de 516 349,09 €.

Les dépenses d'investissement restant inscrites au titre de l'exercice précédent sont de 4 787 698 € pour des recettes de 902 110 €, soit un déficit des opérations restant à poursuivre de 3 885 588 €. Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement à hauteur de 3 369 238,91 € dans la section d'investissement du budget 2011 et 2 510 431,95 € dans sa section de fonctionnement.

Le compte administratif du budget annexe Environnement montre un excédent de clôture en fonctionnement de 209 671,63 € ainsi qu'un excédent de clôture en investissement de 2 380 123,85 €.

Les dépenses d'investissement à continuer sont de 2 599 695 € pour des recettes de 169 448 €, soit un déficit de 2 430 247 €. Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement à hauteur de 50 123,15 € dans la section d'investissement du budget 2011 et 159 548,48 € dans sa section de fonctionnement.

Quant au compte administratif du budget annexe Développement économique, il laisse apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 1 329 079,86 € et un excédent de clôture en investissement de 2 365 697 €. Ce type de budget ayant gommé la notion de « restes à réaliser », Mme E. LAROCHE propose de reprendre tels quels ces résultats dans chaque section du budget 2011.

Pour les trois budgets elle souligne leur identité parfaite avec les comptes de gestion établis par le trésorier, même s'il n'a pas transmis ses documents dans les formes requises, ce que déplorent plusieurs délégués.

Sept abstentions se manifestent lorsqu'il s'agit d'approuver les comptes de gestion. Les comptes administratifs (sous la présidence de Mme E. LAROCHE, M. J.-P. HERMAN ayant quitté la salle) et l'affectation des résultats sont par contre approuvés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

La présidente de commission présente dans le détail le **budget principal**.

La section de fonctionnement s'équilibre à 34 575 870,95 € pour des dépenses de 28 189 247 €, libérant ainsi 6 386 623,95 € en disponibilité pour la section d'investissement.

Au cours de l'énumération des dépenses proposées, il est précisé que 2011 sera une année de plein exercice pour le CLIC qui fait désormais partie des compétences communautaires. Outre le salaire des deux agents, les charges de fonctionnement représenteront 29 000 €. Le financement général est assuré globalement à hauteur de 50 % par le CG 01, de 30% par les caisses d'assurance maladie et de 20% par l'intercommunalité. M. F. VENET, responsable du dossier CLIC, fait valider l'inscription d'une dépense de 22 843 € correspondant aux travaux nécessaires pour passer de l'état de logement à l'état de bureaux pour le local loué à l'office public Ambérieu Habitat pour l'hébergement du CLIC. Cette dépense règle aussi l'indispensable mise en place de l'accessibilité PMR.

Le poste budgétaire relatif à l'indemnité du comptable public conduit M. E. BEAUFORT à s'interroger sur son maintien, compte tenu des insuffisances observées pour le travail de la Trésorerie. Mais M. J.-L. LASSEUR rappelle que ces insuffisances sont imputables au manque de moyens en personnel, qui ne saurait être reproché au trésorier, et que dans son rôle régalien le comptable est responsable personnellement et pécuniairement de l'ensemble des dépenses qu'il exécute pour les collectivités, ce qui justifie à ses yeux le principe d'une indemnité de risque.

En l'absence de M. J.-P. GAGNE, président de la commission chargée de proposer les attributions de subventions aux associations, ce dossier est présenté par M. P. MILLET.

Le rapporteur dresse la liste des bénéficiaires en précisant que leur nombre est passé de 24 à 30 et qu'à près de 300 000 € ce poste budgétaire est en hausse de 14%. Il ajoute que le versement des subventions est conditionné par la production pour chaque association d'un bilan et que la commission sera vigilante en la matière. Mme Agnès ROLLET, présidente de la Mission Locale Jeunes Bugey - Plaine de l'Ain prend acte avec satisfaction du passage de 0,40 à 0,60 € par habitant du montant de la subvention versée à la mission jeunes. Cette aide est parfaitement justifiée, l'association accompagnant en moyenne 1 800 jeunes du secteur avec une activité en hausse de 20 % au cours de la dernière année. Elle souhaite le passage à une subvention calculée sur la base de 0,80 € par habitant en 2012 puis 1 € par habitant en 2013 et se déclare prête à rencontrer la commission pour proposer un cadre contractuel.

Mme E. LAROCHE présente ensuite la section d'investissement, dont le montant est de 11 805 746 €. Ses recettes sont essentiellement constituées du virement de la section de fonctionnement (6 386 623 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (3 369 238 €), des restes à réaliser (902 110 €) et d'une subvention régionale estimée à 200 000 € pour l'aménagement du parking de la gare de Meximieux.

Quant aux dépenses, outre celles déjà inscrites en 2010 et restant à poursuivre (4 787 698 €), il convient de noter l'inscription d'une somme de 400 000 € pour les aménagements industriels et artisanaux de niveau 4 des communes, de 500 000 € pour des fonds de concours PLH, de 200 000 € pour des acquisitions foncières dans le cadre du parking gare de Meximieux, de 800 000 € en complément de financement du futur bâtiment services techniques sur le site OM de Sainte-Julie, de 420 000 € pour les boucles locales annexes à la ViaRhôna, de 650 000 € pour les travaux d'aménagement du parking de la gare de Meximieux, de 100 000 € pour la reconfiguration de la zone de parking à proximité immédiate de la gare d'Ambérieu...

M. J.-P. HERMAN s'arrête sur cinq lignes particulières du budget d'investissement.

Il propose l'inscription d'une somme de 100 000 € pour l'élaboration du plan Climat auquel sont astreintes toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Il s'agit à la fois de coordonner des mesures de nature à limiter le réchauffement de la planète et d'en prendre d'autres de nature à adapter la vie collective à ce réchauffement inéluctable. Il considère que la CCPA doit être exemplaire en la matière et indique qu'il va rencontrer prochainement les services de la DDT.

Il soumet aussi l'inscription d'une somme de 1,1 M€ pour des fonds de concours à créer en faveur des communes, applicables à des investissements ne correspondant pas à une compétence communautaire, selon un système de droits de triage commune par commune. Ces aides ciblées en direction des communes, et qui sont à définir dès que possible par la commission Finances, ont été préférées à une augmentation mécanique et indifférenciée de la D.S.C.

Dans le prolongement des orientations budgétaires prises en décembre il propose de provisionner une somme de 200 000 € pour une éventuelle maison de pays, dans le secteur du pont de Lagnieu où arrive la ViaRhôna (il demande aux maires concernés de réfléchir ensemble à ce que pourrait être cet investissement) et une somme de près de 1,5 M€ (1,466) pour des interventions foncières notamment dans l'hypothèse d'une maîtrise communautaire du site de l'ancien camp militaire d'Ambronay (32 ha).

Enfin, partant du fait qu'une fraction importante des ressources de la CCPA vient du parc industriel de la Plaine de l'Ain, et pour tenir compte de l'observation préfectorale qui considère que la compétence d'aménagement de la CCPA devrait être étendue au PIPA, M. J.-P. HERMAN souhaite améliorer le partenariat avec le syndicat mixte de la Plaine de l'Ain dont les ressources sont érodées par la crise économique. L'investissement par la CCPA sur le PIPA d'un atelier-relais lui paraîtrait aller dans la bonne direction. Il propose pour cette destination l'inscription d'une somme de 500 000 €.

Mme J. SELIGNAN relève que l'importance des sujets abordés mériterait la tenue de débats spécifiques en assemblée plénière. M. J.-P. HERMAN s'engage à répondre à cette attente (dès juin un débat sera organisé sur le développement économique et notamment sur le projet de zone d'aménagement à Ambérieu).

MM. M. LONGATTE et E. BEAUFORT s'interrogent sur les critères de dimensionnement des parkings près des gares. Il leur est répondu que le gabarit est indirectement donné par la Région puisqu'elle conditionne ses subventions à un nombre limité d'emplacements.

M. J. NAVARRO puis Mme J. EXPOSITO fournissent des informations sur le projet de mise en meilleure cohérence des parkings aux abords immédiats de la gare d'Ambérieu.

A l'unanimité le budget principal est adopté.

Mme Elisabeth LAROCHE présente ensuite le **budget annexe Environnement**.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 6 315 989 €. Au rang des recettes attendues, le président indique que le renoncement à la redevance incitative au bénéfice d'une taxe dont les contours restent à dessiner ne devrait pas remettre en cause les aides abondantes de l'ADEME pour parvenir à une tarification incitative (202 000 € attendus en 2011). Pour les dépenses de fonctionnement, il signale la poursuite de la montée en puissance des coûts de traitement pratiqués par ORGANOM et la baisse sensible des coûts de déchetteries obtenue lors du renouvellement du marché de gestion.

En section d'investissement, d'un montant de 3 552 154 €, les grandes recettes sont assurées par le résultat reporté (2 380 123 €), le virement depuis la section de fonctionnement (411 096 €) et les recettes de l'exercice précédent à poursuivre.

En dépenses, le poste prépondérant est celui des restes à réaliser (2 119 819 €) suivi du poste acquisition de bacs OM (1 100 000 € mais donnant lieu à de fortes subventions).

Le budget environnement est adopté à l'unanimité. Et le président profite de ce point de l'ordre du jour pour faire valider le choix de la société BERNARD TRUCKS (châssis) et celui de la société EUROVOIRIE (benne) pour le véhicule OM dont l'acquisition avait été décidée en décembre 2010 (coût global 143 200 €). Afin d'organiser une consultation débouchant sur une livraison avant la fin 2011, M. J.-P. HERMAN fait également accepter le principe de l'acquisition d'un second petit camion-benne OM qui permettra de solutionner le cas des rues étroites après la généralisation des bacs OM au 1^{er} janvier 2012. Le choix du fournisseur sera effectué lors d'une prochaine réunion.

Mme E. LAROCHE présente enfin le **budget annexe Développement économique**.

Pour la seconde année consécutive il n'y aura pas en 2011 d'avance versée par le budget principal. En opérations réelles, ce budget comporte un niveau de recettes de 4 956 930 €, constitué des reports de fonctionnement et d'investissement (3 694 776 €) ; de subventions à réinscrire (262 154 €) et d'un programme de ventes de terrains équipés (1 000 000 €). La ventilation proposée en dépenses est la suivante : 1 300 000 € pour des acquisitions de terrains, 260 000 € en frais d'études, 3 396 930 € en travaux et frais annexes.

Après que la présidente de la commission Finances a souligné que les nombreuses opérations d'aménagement déjà menées par la CCPA l'ont été en autofinancement, le budget est adopté à unanimité.

VENTES DE LOTS ARTISANAUX

A l'unanimité le conseil communautaire valide la vente à M. C. COLAMARTINO (entretien de chariots élévateurs) du lot n° 15 de 1 000 m² dans la ZA de la Bassette à Meximieux, et la vente à la société BURLET (fabrication de ferrures caténares) du lot n° 12 de 4 000 m² dans la ZA en Beauvoir à Château-Gaillard.

Le conseil donne aussi son accord à la vente d'une parcelle de 4 238 m² à la société RS Plastiques à Château-Gaillard, étant admis qu'une emprise d'environ 1 100 m², inutilisable du fait d'une servitude archéologique, sera cédée gratuitement à charge pour le preneur d'en assurer la maintenance en l'état.

AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX

Le président est autorisé à signer avec l'entreprise BRUNET TP un avenant de 27 906,20 € HT pour la création de 40 branchements eau potable sur la ZA en Beauvoir, non prévus initialement. Il est aussi autorisé à signer avec le groupement EUROVIA / CTPG un avenant de 26 343,17 € HT pour les travaux de branchements individuels réseaux humides et réseaux secs de lots dont le découpage n'était pas prévu à l'origine sur la ZA de la Bassette.

BATIMENT SERVICES TECHNIQUES OM A SAINTE-JULIE : LANCEMENT DES TRAVAUX

M. H. CHANET, président de la commission Bâtiments, indique que le projet du nouveau bâtiment des services techniques sur le site OM de Sainte-Julie a été revu pour tenir compte des souhaits exprimés par les membres de la commission. L'estimation définitive s'établit à 1 410 000 € HT.

Il est décidé de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée et sur la base d'une répartition en 14 lots, et le président est autorisé à signer les marchés correspondants si l'estimation globale n'est pas dépassée. Il est décidé aussi d'actualiser au prorata de la nouvelle estimation le marché de maîtrise d'œuvre.

NOUVEAU BAREME ECO-EMBALLAGES

Le dernier contrat ECO-EMBALLAGES, à effet au 1^{er} janvier 2009, était cadré sur le barème D (le 4^e du nom). Aujourd'hui, Eco-Emballages propose un barème E, dont il s'avère qu'il sera, dans le cas de la CCPA, plus avantageux.

A l'unanimité le président est autorisé à signer le nouveau contrat.

PARKING GARE DE MEXIMIEUX

M. J.-P. HERMAN rappelle qu'en septembre 2010 une mission d'avant-projet avait été confiée à un bureau d'études. Pour 157 places, il en coûterait 832 665 € HT (montant estimé).

Par ailleurs si la configuration foncière déjà maîtrisée par la CCPA est suffisante pour le parking, il paraît intéressant d'acquérir une parcelle voisine de 1 718 m² comprenant un bâtiment d'exploitation inutile mais qui permettrait la mise en place d'une voirie depuis la rue des Stades.

A l'unanimité il est décidé de lancer sans attendre la consultation des entreprises pour la réalisation du parking. Il est aussi décidé (M. P. VERNAY ayant toutefois regretté la cherté de la réalisation des parkings) d'acquérir auprès de Mme J. CUZIN-RAMBAUD, au prix de 160 000 €, une surface de 1 718 m² constituée des parcelles G 283 et G 288.

PARKING GARE D'AMBERIEU

A l'unanimité le conseil communautaire décide de lancer une consultation d'entreprises pour les aménagements des abords immédiats de la gare d'Ambérieu dans les conditions qui ont été explicitées par M. J. NAVARRO.

PISTES CYCLABLES

A l'unanimité encore est décidé le lancement de deux études de schémas de pistes cyclables, l'un autour de Lagnieu, l'autre autour de Meximieux, ainsi que la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la liaison entre le bourg de Douvres et l'entrée d'agglomération d'Ambérieu (Mmes M.-L. DUBOIS et J. EXPOSITO fournissent les explications adéquates).

DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le conseil communautaire entérine trois dispositions en faveur de certains personnels communautaires : la promotion au grade de rédacteur d'un adjoint administratif inscrit sur la liste d'aptitude ; la prolongation jusqu'au 31 juillet 2013 du contrat de la chargée de mission CDRA ainsi qu'un changement de son échelon de rémunération ; l'accès à la prime de fin d'année pour les chargés de mission (deux personnes concernées) jusque-là exclus du champ d'application de la prime (favorable à la mesure, M. J.-L. LASSEUR émet des doutes sur sa légalité, eu égard à un précédent à Ambérieu).

PROJETS INNOVANTS

M. J.-L. GUYADER refait un point complet sur l'intervention communautaire en matière d'innovation. Il donne lecture de témoignages de satisfaction de la part des entreprises bénéficiaires et reliste tous les dossiers traités ou en cours de traitement.

Il souligne l'apport positif du prestataire de la CCPA, M. D. MIDROIT, en proposant de reconduire, au même niveau de rémunération qu'en 2010 (40 000 € TTC), le contrat qui le lie à la CCPA. Plusieurs conseillers (MM. H. FONTAINE, R. CAPEL) mettent en doute l'utilité de ce contrat, qui est néanmoins renouvelé par une décision prise à l'unanimité moins quatre abstentions.

Dans la foulée, M. J.-L. GUYADER présente quatre nouvelles propositions d'intervention concernant les entreprises suivantes : SGSE (Villieu-Loyes-Mollon) pour la mise au point, en matière de vidéosurveillance, d'une licence pour un système de cartographie des actes de délinquance dans un secteur géographique donné (ECAM) ; DELPON FOIE GRAS (Meximieux) pour une étude de marché visant à promouvoir un produit à base de canard autre que les magrets ou le foie (ISARA) ; CORBIOLI (Ambérieu) pour la définition d'une plate-forme de mesures de différents indicateurs pour tester l'aptitude d'une maison à répondre à des normes d'autonomie énergétique complète (INSA) ; MSM SIGNALETIC (Château-Gaillard) pour la mise au point d'une technique visant à rendre moins coupante la tranche du ruban d'un enrouleur à bande à polyéthylène à haute densité (Institut textile et chimique de Lyon, ITECH).

M. P. MILLET conteste la prise en charge d'une étude de marché pour le producteur de foie gras qui devrait la financer lui-même.

M. R. CAPEL s'étonne d'une intervention pour un logiciel de vidéosurveillance, qui représente à ses yeux une dérive par rapport à l'objectif initial. L'aide aux écoles pour les stages de fin d'études peut être une action intéressante, mais ce n'était pas le but recherché.

Mme L. TOSELLO estime que les critères d'intervention de la CCPA sont trop flous. Création d'emplois ? Amélioration de la performance des entreprises dans leurs outils de production ? Dans leurs réseaux de vente ? Ouverture des entreprises sur les écoles ? En l'état actuel la qualification « d'aide à l'innovation » lui paraît de fait excessive pour des interventions quelque peu disparates. Peut-être faudrait-il adopter l'expression plus générique « d'aide au développement ».

Il est convenu qu'on parlera désormais « d'aide au développement et à l'innovation » et les quatre propositions de conventions sont acceptées.

La séance est levée à 12 h 30.